RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 - 312 DU 19 JUIN 2020

portant nomination de trente-sept (37) élèves officiers aux grades de sous-lieutenant et lieutenant ou homologue.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 90-16 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;
- vu l'arrêté n° 2019-1093/MDN/MISP/DC/SGM/CJ/DAF/SRHDS/SA/032SGG19 du 11 septembre 2019 portant création d'une commission de vérification des dossiers de nomination dans le premier grade d'officier;
- vu le rapport n° 2020-01/Commission-sup/arrêté/n° 2019-1093/MDN/MISP du 10 février 2020 portant conclusions des travaux du comité de supervision ;
- vu le rapport n° 2020-02/COM/ARRETE2019-1093/MDN/MISP du 29 mai 2020 portant conclusions du comité de supervision sur 49 dossiers du lot 3 et 1 dossier du lot 2 ;
- proposition conjointe du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

DÉCRÈTE

Article premier

Les élèves-officiers dont les noms suivent sont nommés aux grades de souslieutenant et lieutenant ou homologue pour compter des dates indiquées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de :

N°	Nom et prénoms	Armée ou Force	Grade	Date de prise
	Trom et prenomo	d'appartenance	Grade	d'effet
1	AYANOU H. Sylvie	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
2	ALLONOUMI V. Borel	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
3	AKOUEIKOU P. Jacques	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2019
4	SENOU Koffi Marcos	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
5	DANHOUBO Adjado	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
6	SALOU Mohamed	Forese naveles	Enseigne de	1er ::!!-+ 2010
0	Chefick	Forces navales	vaisseau de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} juillet 2018
7	FALOLA Kolawolé Casimir	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
8	OMONWE Afolabi Abel	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
9	HOUNGNIBO A. T. Elie	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
10	MEHOBA D. Gauthier	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 1ère classe avec 1 an de bonification	1 ^{er} juillet 2018
11	KPLAKATCHA A P. Bénédicta	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2019
12	AMOUSSOU C. Ghislain	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
13	AFFO Mathias	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1er octobre 2018
14	SANTOS M. U. Coffi	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2018
15	MEDJIKO Santos	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
16	AGONZOUNON S. Serges	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} juillet 2018
17-	ZINSOU Bertrand	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} juillet 2019
18	BADA Hospice Armel	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
19	KPAKPO A. J. Orphet	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2019

20	LAOUROU D. Eustache	Armée de Terre	Sous-lieutenant	t 1 ^{er} octobre 2019
21	KPOTCHOUFIN S. Romaric	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2019
22	TOVIESSI H. G. Juste	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
23	ODUNLAMI K. Davy	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2017
24	SALIFOU M. Tédjumola	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2018
25	TONGUI J. Kévin	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
26	AGBEHOUEDO SOHLOUDO D. Simon	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
27	BEBADA D. Freddy	Forces navales	Enseigne de vaisseau de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2017
28	ADIMOU Crédo Hugues Coffi	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2016
29	BACHABI F. Oumar	Armée de Terre	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2016
30	BADOU A. Loïc Jordan	Forces aériennes	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
31	TOCHEKANDE S. Dieu Donné	Ex-Gendarmerie nationale	Sous-lieutenant	1 ^{er} juillet 2016
32	NAGNIMI Bio Imorou Chadide	Ex-Gendarmerie nationale	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2016
33	CHABI YOROUBA Abdoul-Kabirou	Ex-Gendarmerie nationale	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
34	TONATO K. Rommel	Ex-Gendarmerie nationale	Sous-lieutenant	1 ^{er} juillet 2016
35	GNONLONFOUN Sagbo Damien	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1er juillet 2018
36	TAMOU Bani Gouda	Ex-Gendarmerie nationale	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
37	HOUNSA J. M. Expédit	Ex-Gendarmerie nationale	Sous-lieutenant	1 ^{er} octobre 2016

Article 2

Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 19 juin 2020

Patrice TALON

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,

Sacca LAFIA

Fortunet Alain NOUATIN

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CES 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; MDN 2; MISP 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 21; SGG 4; INTERESSES 37; JORB 1.